

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Maitre d'ouvrage : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Correspondant : Monsieur le Président

6, rue Jeanne d'Arc

45 000 ORLEANS

Mail : communication@reseau-cen.org

Adresse internet : <http://www.reseau-cen.org/fr>

Objet du marché : **Valorisation des actions des Conservatoires d'espaces naturels**

Référence du marché : VALRESEAU_2019

Mode de passation : Marché à procédure adaptée

Date et heures limite de remise des offres : le mardi 5 février 2019 – 12h

Règlement de consultation : commun aux deux lots

Renseignements :

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Siège administratif : 6, rue Jeanne d'Arc 45 000 ORLEANS, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés)

Le présent RC comporte : 6 articles, 6 pages.

Article 1 : Identification de l'organisme qui passe le marché

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
6, rue Jeanne d'Arc - 45 000 ORLEANS
Téléphone : 02 38 24 55 00 - Télécopie : 02 38 24 55 01

Article 2 : Caractéristiques du marché

2.1. Objet du marché

Le présent marché consiste en la réalisation d'outils de communication (conception, création, fabrication et livraison) pour contribuer à la valorisation des Conservatoires d'espaces naturels.

2.2. Décomposition en lots et en tranches

Le marché est composé de deux lots. Cette décomposition en lot apparaît dans le C.C.T.P (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

- LOT n°1 – Conception graphique et impression de la Lettre du Réseau n°44
- LOT n°2 - Conception graphique et impression de la Lettre du Réseau n°45 & impression d'un carton d'invitation et conception-impression d'un tableau de bord

Il est possible de candidater ainsi pour tout ou partie du marché, entendant partie du marché comme un lot à part entière. Le candidat s'engage sur tout ou partie du marché. Le candidat, procédera ainsi à une offre par lot.

2.3 Compléments à apporter au C.C.A.P.

Les candidats ne pourront pas apporter de modifications au C.C.A.P (cahier des clauses administratives particulières).

2.4. Variantes

Les candidats pourront apporter des variantes d'un point de vue technique dans leurs offres sur les deux lots. Les candidats souhaitant présenter une variante doivent impérativement répondre à l'offre de base. Les exigences minimales à respecter seront les suivantes :

- Utilisation de papier certifié,
- Respect du délai d'exécution,
- Respect de la finition, façonnage et grammage du papier.

2.5. Durée du marché

Le délai d'exécution fixé par le marché s'applique à l'achèvement de tous les travaux prévus incombant au prestataire. En cas de prolongation de délais avec l'accord du Maître d'Ouvrage, celle-ci ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière. Le présent marché entre en vigueur à compter de la date d'accusé de réception de sa notification jusqu'au :

- 01/04/2018 pour le lot 1
- 02/09/2019 pour le lot 2

2.6. Validité du marché

La validité de présent marché est liée à l'obtention effective des financements par la FCEN auprès des partenaires publics ou privés sollicités à cet effet.

2.7. Recours à la sous-traitance

Le recours à la sous-traitance pour la réalisation de travaux dans le cadre du présent marché est soumis à l'accord de la FCEN. Le candidat prévoyant une sous-traitance lors du dépôt de sa réponse, devra prévoir avec l'envoi des pièces relatives à la candidature et à l'offre, d'y joindre ces mêmes documents, acceptés et signés pour le sous-traitant.

En outre, en cas de sous-traitance envisagée, notamment pour les sous-traitants désignés au stade de la candidature afin de justifier de compétences et références spécifiques exigées pour l'exécution du marché, les candidats préciseront, pour chaque prestation sous-traitée, son montant ainsi que le nom des entreprises qu'ils proposent.

Ils joindront à cet effet pour chaque sous-traitant le DC4 dûment complétée et accompagnée des pièces et renseignements mentionnés dans ladite annexe.

Le Maître d'ouvrage ne sera cependant pas engagé dans la désignation d'un sous-traitant dès la remise des offres et se réserve la possibilité avant la notification du marché de ne pas retenir un sous-traitant qu'il ne souhaite pas agréer.

Article 3 : Renseignements juridiques, économiques et techniques

Le paiement des prestations sera effectué par étape comme suit :

- un premier versement à hauteur de 30% du total à la remise des ébauches graphiques,
- le solde, soit 70 %, à livraison des outils imprimés.

Le règlement de ces prestations se fera après validation des documents et livrables par la FCEN. Dans ce cas le règlement est effectué sur présentation d'une facture détaillée en 1 exemplaire sur papier à en-tête à envoyer à l'adresse postale de la FCEN.

Les délais de règlement sont fixés à 30 jours maximum. Le délai de règlement court à partir de la date de réception de la facture.

Article 4 : Procédures

4.1. Type de procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée.

4.2. Critères d'attribution

Les candidatures seront examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières du (des) candidat(s).

L'attribution du marché sera effectuée selon l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères de sélections	Pondération
Valeur technique de l'offre jugée à partir de l'ensemble des documents demandés dans l'offre :	0,5
– Démarche éthique et/ou respect de l'environnement et du développement durable	0,1
– Compétences et références des intervenants)	0,4
Coût des prestations	0,4
Respect du délai d'exécution	0,1

Pour le critère « valeur technique », la notation sera établie à partir des documents fournis par le candidat. Une note sera attribuée pour chaque sous-critère de 0 à 20 (20 étant la note attribuée à l'offre la meilleure pour le critère considéré).

Chaque note sera multipliée par le coefficient de pondération correspondant. Pour le critère « coût des prestations », la note maximale (20) sera attribuée à l'offre la moins chère.

Les autres offres se verront attribuer une note proportionnelle au coût qu'elles proposent par rapport à l'offre la moins chère selon le calcul suivant :

$$N = 20 \times (\text{offre la moins disante} / \text{offre à noter})$$

N est la note après application de la formule.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

4.3. Négociation

Après examen des propositions des candidats ayant remis une offre, le Pouvoir Adjudicateur élimine les offres inappropriées et engage, si nécessaire, les négociations par écrit ou par une ou plusieurs auditions des candidats jugés les meilleurs.

Préalablement aux éventuelles auditions, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'adresser des séries de questions spécifiques à chaque candidat admis à négocier en leur indiquant les modalités et la date de remise des réponses aux questions.

Pendant l'audition, les candidats seront reçus individuellement afin d'exposer leur solution technique et financière selon les modalités de calendrier et d'horaires qui leur seront proposées ultérieurement par le Pouvoir Adjudicateur.

Au cours de la négociation et par application des critères de sélection des offres indiqués ci-dessus, certaines offres pourront être écartées.

Un courrier précisant les prestations retenues par le Pouvoir Adjudicateur sera ensuite adressé aux candidats afin de clore les négociations.

Tous les échanges se feront impérativement avec le Pouvoir Adjudicateur et prendront la forme écrite (courrier, courriel ou télécopie).

Aux termes de la négociation avec les candidats sélectionnés par le Pouvoir Adjudicateur et après classement des offres, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

4.4. Les conditions de délai

Le délai de validité des offres est fixé à 10 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de réception des offres : le mardi 5 février 2019 – 12h

4.5. Dossier

Pièces relatives à la candidature :

- la lettre de candidature (imprimé DC1), indiquant en cas de groupement, tous les membres du groupement et précisant si le mandataire est habilité à signer seul l'acte d'engagement,
- la déclaration du candidat (imprimé DC2),
- Extrait K-BIS,
- le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat,
- le(s) document(s) justifiant(s) du respect des obligations fiscales et sociales,
- Les références des prestations similaires de moins de 10 ans, ainsi qu'une note de présentation précisant les capacités professionnelles et techniques des intervenants,
- tout autre document jugé nécessaire par le candidat, permettant d'apprécier ses capacités et sa proposition.

Pièces relatives à l'offre :

- l'Acte d'Engagement (imprimé DC3) complété, daté et signé,
- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières, daté et signé,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières, daté et signé,
- le Règlement de Consultation, daté et signé,
- un devis quantitatif et estimatif détaillé par action, daté et signé,
- le calendrier d'exécution,
- un mémoire technique détaillant la prestation, l'équipe d'intervention et exposant des éléments de compréhension du projet et de sa gouvernance.

En cas de groupement de sous-traitance, chaque membre devra fournir tous les documents requis.

NB : Il est rappelé que la production de toutes ces pièces est obligatoire et que le manque de l'une d'entre elles pourra constituer un motif d'élimination du candidat.

Article 5 : Modalités de remise des offres

Pour l'envoi de leurs propositions, les candidats ont le choix entre deux modes de transmission :

- Soit les plis sont transmis sur support papier par lettre recommandée avec accusé réception ; Les offres seront présentées sous pli cacheté portant le nom du candidat, ainsi que la mention «Valorisation des actions des Conservatoires d'espaces naturels – Ne pas ouvrir ». Elles comportent tous les justificatifs et documents mentionnés dans le présent règlement, dans une seule enveloppe cachetée.

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc
45 000 ORLEANS

- Soit les plis sont transmis par voie électronique ; Les offres transmises par voie électronique sont transmises avec accusé de réception à l'adresse suivante : communication@reseau-cen.org

Les dossiers qui parviendraient après la date limite de dépôt des offres, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Article 6 : Renseignements complémentaires – Modifications de détail

6.1. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres soit par :

- courrier à :

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc
45 000 ORLEANS

- courriel à : communication@reseau-cen.org

Fait à Orléans
Le

Fait en un seul original

A _____, le

Le Directeur,
Bruno Mounier.

Cachet et signature du candidat